

GILLES DEBARBOVILLE  
47 RUE SMITH  
69002 LYON

LE 20/06/2018

S.A. REGIONALE HLM LYON  
M. PASCAL DUCHAINE  
35 RUE LOUIS BLANC  
69006 LYON

LRAR 1A13724545337

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 JUIN 2018 QUESTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-108 DU CODE DE COMMERCE**

*« Les questions écrites doivent être envoyées au siège social par LRAR adressée au président du Conseil d'Administration au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'AG ».*

**1) COMMENT SE FAIT-IL QUE VOUS AYEZ PRÉSUMÉ DE LA PARTICIPATION A L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SARHLM PAR ALLIAGE HABITAT SANS CONTRÔLER SI ELLE ÉTAIT D'ACCORD ?**

Dés le 25 octobre 2017, vous dites préparer l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2018 pour l'augmentation de capital de la SARHLM ( page 5 et 6 du procès-verbal du 25/10/2017 )  
Le 8 décembre 2017 vous nous avez réuni en assemblée extraordinaire pour voter sur l'augmentation de capital de la SARHLM avec participation de ALLIAGE HABITAT sans lui demander son accord ?

**2) CONTRÔLE DES CHARGES, POURQUOI VOUS ANNULEZ LE RDV DU 21 JUIN 2018 POUR LE CONTRÔLE DES CHARGES ALORS MÊME QU'IL A ÉTÉ ENTÉRINÉ UN JOUR AVANT ?** Dans votre mail, vous le repoussez en Septembre 2018 pendant les préparatifs des élections ? Qu'avez-vous à cacher ?

**3) POURQUOI REFUSEZ-VOUS DE METTRE EN PLACE LE PLAN DE CONCERTATION LOCATIVE ?** Dés le Conseil d'Administration du 20 novembre 2013, vous rédigez un Plan de Concertation Locative. Vous demandez « un accord de principe au Conseil d'Administration afin de pouvoir négocier et se concerter avec les associations représentant les locataires. » Le Conseil vous le donne. PUIS PLUS RIEN ! On vous relance le 29 avril 2015. On vous questionne le 11 janvier 2018. Vous repoussez la question en disant que c'est une affirmation !

**4) POURQUOI EN JANVIER 2018 VOUS AUGMENTEZ LES LOYERS DE 0,75 % ?**  
Au risque de vous faire retoquer comme cela a été fait par la Préfecture du Rhône, de l'Ain ? Alors même que le procès-verbal du 25/10/2018 en page 3, dans votre compte-rendu du Congrès HLM en 18<sup>e</sup> ligne vous saviez qu'il y avait : « un nouveau gel des loyers en 2018 » ?

**5) POURQUOI SANS PRÉVENIR, EN CACHETTE, SANS EN PARLER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, VOUS AVEZ AUGMENTÉ JUSQU'À 51 % LES GARAGES, LES PARKINGS, LES PETITS LOCAUX DU GROUPE DE PERRACHE AU 1ER JANVIER 2018 ?**

**6) DE QUEL CONSEIL D'ADMINISTRATION PARLEZ-VOUS ?**  
Dans " LE RÈGLEMENT ÉLECTORAL " remis le 6 juin 2018 en vos bureaux, vous indiquez en première page, « approuvé par délibération du Conseil d'Administration du Projet 22/05/2018 ». De quel conseil d'administration parlez-vous, attendu qu'à cette date il n'y a pas eu de Conseil d'Administration ?

**7) QUE SONT DEVENUS LES PROJETS IMMOBILIER DEPUIS OCTOBRE 2013 ?**

- 1) REYRIEUX ( AIN ) 19 LOGEMENTS
- 2) SAINT JEAN DE THURIGNIEUX ( AIN ) 20 LOGEMENTS
- 3) FONCIER DISPONIBLE RUE DE MONTAGNY 15 LOGEMENTS
- 4) ST GEORGES DE REINEINS 20 LOGEMENTS
- 5) VILLEURBANNE RUE PERRINE 17 LOGEMENTS
- 6) CRAPONNE 20 LOGEMENTS
- 7) TREVOUX 10 LOGEMENTS
- 8) CHAPONOST 30 LOGEMENTS
- 9) VILLEURBANNE RUE DE VERDUN 57 LOGEMENTS
- 10) DAGNEUX 28 LOGEMENTS
- 11) VILLEURBANNE VIA VERDI 42 LOGEMENTS

**[ POTENTIELLEMENT 278 LOGEMENTS ]**

Très cordialement.